

10 NOTICE SUR L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

par le Directeur ; il prélève chaque année de chaque Associé une petite cotisation de cinq centins pour procurer à la Quinzaine un abonnement collectif au **MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR**, que chaque Associé lira à tour de rôle ; pour procurer aussi à chacun son billet mensuel, qui contient le mot d'ordre pour le mois suivant, c'est-à-dire les intentions générales et particulières proposées aux prières, les fêtes et les indulgences du mois, le jour de la communion générale, le Patron assigné à chacun, etc... C'est au Trésorier, l'agent des abonnements, que les Zélateurs remettent les cotisations perçues et c'est de lui qu'ils reçoivent le **MESSAGER**, etc., au cours de leur réunion mensuelle, présidée par le Directeur.

Le Directeur réunit donc ses Zélateurs une fois le mois, ordinairement le quatrième dimanche ; il les instruit, les encourage. Ceux-ci voient ensuite leurs Associés, leur remettent leurs billets du mois suivant, leur communiquent, au besoin, les messages du Directeur, font circuler parmi eux le **MESSAGER**. Le mot d'ordre est ainsi donné sur toute la ligne ; le Directeur l'explique encore et lui donne une dernière impulsion au commencement du mois, soit au prône de la messe du dimanche, soit à la réunion des Associés, là où elle peut se faire.

Si l'on fait attention que ce qui vient de se passer dans ce centre a également eu lieu en même temps dans les soixante mille centres de l'Apostolat, l'on pourra se faire une idée de la force immense de l'Œuvre pour le bien ! Plus de vingt millions de personnes obéissant à la même direction, demandant à Dieu la

mè
mè
tion
mes
hic,
pou
au r
néo
Sac
il e
peu
la n

A
à Jé
tom
U
s'off
priè
C
déli
rach
au d
L
c'est
croi
d'ép
l'ins